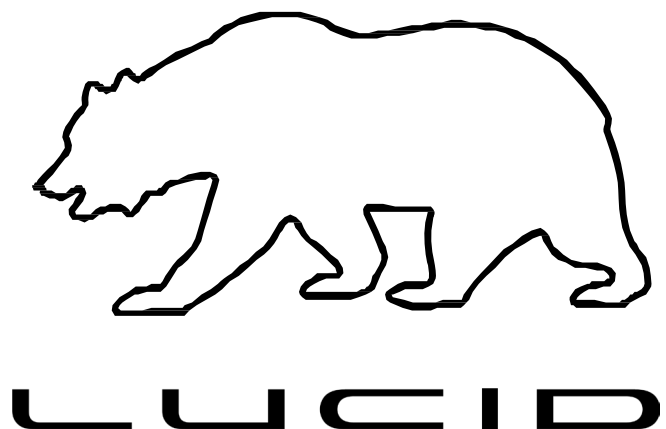




Garantie limitée pour véhicule neuf

Canada

Année modèle 2022

Année modèle 2023

Année modèle 2024 (acheté ou loué avant le 16 avril 2024)



Table des matières

Garantie limitée de véhicule neuf.....	3
Message à l'attention de nos clients.....	3
Qui est le garant?.....	3
Qui peut utiliser cette garantie limitée?.....	4
Que couvre cette garantie limitée?.....	4
Garantie limitée de véhicule neuf.....	5
Garantie limitée du groupe motopropulseur.....	5
Garantie limitée de la batterie.....	6
Garantie limitée sur la peinture et la carrosserie.....	6
Garantie limitée contre la perforation due à la corrosion.....	6
Garantie limitée du système de retenue supplémentaire (SRS).....	7
Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée?.....	7
Qu'est-ce qui peut mener à l'annulation de la garantie?.....	10
Que faire si vous avez besoin d'une assistance routière?.....	10
Quelle est la période de couverture?.....	11
Quels sont vos recours?.....	11
Limitations de responsabilité.....	11
Règlement des différends.....	12



Garantie limitée de véhicule neuf

Message à l'attention de nos clients

Bienvenue dans le monde des véhicules de luxe électriques et de la garantie limitée de véhicule neuf Lucid. Ce guide fournit une explication détaillée des conditions de garantie du Lucid Air, y compris les différents types, durées, limitations et régions de couverture, entre autres. Notre objectif est de vous offrir une tranquillité d'esprit et un service exceptionnel à chaque étape de votre expérience de propriétaire du Lucid Air.

Qui est le garant?

Lucid USA, Inc. est le garant aux États-Unis et Lucid Motors Canada ULC est le garant au Canada (collectivement « Lucid »). Lucid fournira les réparations aux véhicules Lucid Air vendus ou livrés directement par Lucid ou ses sociétés affiliées pendant les périodes de garantie applicables dans les régions indiquées ci-dessous, conformément aux modalités, conditions et limites de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid.

Région de la garantie	Garant et coordonnées
ÉTATS-UNIS	Lucid USA, Inc 7373 Gateway Blvd Newark, CA 94560 Téléphone : 1 888-99 NIC (1 888 995-8243)
Canada	Lucid Motors Canada ULC Suite 2300, Bentall 5, 550 Burrard Street Vancouver BC, V6C 2B5 Téléphone : 1 888-99 NIC (1 888 995-8243)

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid n'est valide que dans la région pour laquelle le véhicule Lucid Air a été fabriqué et vendu à l'origine. Tout service requis en vertu de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid sera assuré par un Centre de services Lucid.

Vous pouvez apporter pendant une période temporaire votre véhicule Lucid Air dans n'importe quelle région où il y a un Centre de services Lucid, et la garantie Lucid sera honorée dans cette région. Une période temporaire est définie comme une période de moins de six mois. Une preuve de conformité à toute loi ou réglementation relative aux importations temporaires est exigée. Si vous déménagez définitivement dans une nouvelle région desservie par un Centre de services Lucid, vous pouvez demander à Lucid de transférer la garantie Lucid dans la région pour la durée de votre propriété. Les demandes de transfert de la garantie Lucid d'un véhicule seront traitées au cas par cas par Lucid,



à son entière discrétion, et seront assujetties à certaines conditions, y compris toutes les modifications régionales nécessaires effectuées par un Centre de services Lucid, aux frais du propriétaire.

Le transfert de la garantie Lucid à une nouvelle région n'est pas autorisé pour les acheteurs subséquents. Lucid ne transférera pas la garantie après la vente d'un véhicule dans la nouvelle région.

Qui peut utiliser cette garantie limitée?

La présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid est fournie au propriétaire initial et subséquent d'un nouveau véhicule Lucid Air vendu par Lucid ou ses sociétés affiliées dans une région de garantie particulière, au nom indiqué ou enregistrée au nom du premier propriétaire au détail ou du propriétaire subséquent. La garantie limitée de véhicule neuf Lucid peut être transférée du propriétaire initial à un propriétaire subséquent; le nouveau propriétaire doit fournir une preuve de transfert de propriété.

Que couvre cette garantie limitée?

Votre garantie limitée de véhicule neuf Lucid vous confère des droits légaux précis. Vous pouvez avoir d'autres droits qui varient d'un territoire à l'autre. La garantie limitée de véhicule neuf Lucid offre une garantie limitée pour votre véhicule Lucid Air.

En vertu de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid, Lucid s'engage, sans frais et tel que déterminé par Lucid, à sa discrétion, à réparer, à remplacer ou à régler toutes les pièces de votre véhicule neuf qui fonctionnent mal ou qui tombent en panne pendant l'utilisation normale de la période de couverture applicable en raison d'un défaut de fabrication des matériaux fournis par l'usine ou de la main-d'œuvre à l'usine, à condition que votre véhicule ait été utilisé et entretenu conformément à toutes les exigences du guide du propriétaire et à tout autre document que nous pouvons vous fournir et que le véhicule ait été apporté à un Centre de services Lucid pour une réparation garantie pendant la période de garantie. Il incombe au propriétaire du véhicule de signaler rapidement tout problème à un Centre de services Lucid dans la région de la garantie.

Le recours en vertu de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid, et de toute garantie implicite, se limite à la réparation, au remplacement ou au réglage des pièces défectueuses. Ce recours exclusif ne sera pas réputé avoir échoué à son usage essentiel tant que Lucid, par l'intermédiaire de ses Centres de services autorisés, est disposée et capable de réparer, de remplacer ou d'ajuster des pièces défectueuses, comme décrit dans la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid. La responsabilité de Lucid, le cas échéant, ne peut en aucun cas dépasser le coût de la correction des défauts de fabrication, comme prévu dans la présente garantie écrite. À l'expiration de la présente garantie, toute responsabilité en question prendra fin.

Le présent contrat de garantie limitée de véhicule neuf de Lucid s'applique aux véhicules fabriqués et vendus par Lucid ou par ses sociétés affiliées dans le pays où le véhicule a été acheté pour la première fois. La garantie limitée de véhicule neuf Lucid offre les types de couverture suivants :



Type de garantie	Durée de la couverture
Véhicule	4 ans ou 50 000 milles
Groupe propulseur	8 ans ou 100 000 milles
Batterie haute tension	8 ans ou 100 000 milles (160 000 km), capacité de 70 %
Perforation par la corrosion	10 ans, kilométrage illimité
Réparation de carrosserie et de peinture	4 ans, kilométrage illimité
Système de retenue supplémentaire (SRS)	5 ans ou 60 000 milles

Lucid garantit chaque véhicule neuf conformément à la version modèle du véhicule au moment de sa production. Lucid se réserve le droit d'apporter des modifications aux véhicules fabriqués ou vendus par l'entreprise, sans préavis.

Garantie limitée de véhicule neuf

La garantie limitée de véhicule neuf couvre la réparation, le remplacement et le réglage des pièces nécessaires à la correction des défauts de matériaux ou de fabrication de toute pièce fabriquée ou fournie par Lucid dans le cadre d'un usage normal pendant une période de quatre ans ou 50 000 mi (80 000 km), selon la première éventualité, sous réserve des exclusions et des limitations ainsi que de la couverture distincte pour certaines pièces décrites dans la présente garantie limitée de véhicule neuf. De plus, toute réparation, tout remplacement ou tout réglage de pièces ou de composants est couvert par la présente garantie limitée de véhicule neuf si une pièce ou un composant est endommagé ou inopérant en raison d'un défaut causé par une mise à jour par radiofréquence de Lucid pendant la période de garantie.

S'il est établi que votre véhicule nécessite des réparations dans le cadre de la garantie, Lucid réparera, remplacera ou ajustera la pièce applicable avec une pièce neuve, remise à neuf ou réusinée, à la discrétion de Lucid.

Garantie limitée du groupe motopropulseur

Le groupe motopropulseur est couvert pour une durée de 8 ans ou 160 000 km, selon la première éventualité. La garantie limitée du groupe motopropulseur couvre le coût de la réparation, du remplacement ou de l'ajustement des pièces défectueuses du groupe motopropulseur du véhicule Lucid, sous réserve des limitations décrites dans la présente garantie limitée de véhicule neuf. La présente couverture s'applique au groupe motopropulseur électrique sophistiqué de Lucid, y compris les unités de transmission électrique entièrement intégrées, la transmission et le différentiel.



S'il est déterminé que votre groupe motopropulseur nécessite une réparation sous garantie, Lucid réparera, remplacera ou ajustera la pièce avec une pièce neuve, remise à neuf ou réusinée, à la discrétion de Lucid.

Garantie limitée de la batterie

La batterie haute tension est couverte pendant 8 ans ou 160 000 km (100 000 mi), selon la première éventualité, et maintiendra une capacité d'au moins 70 % sur la période de garantie. La garantie de la batterie couvre les frais de réparation, de remplacement ou de réglage de la batterie Lucid défectueuse, à la discrétion de Lucid, sous réserve des limites décrites dans la présente garantie limitée de véhicule neuf.

La batterie haute tension, comme toutes les batteries, subit une baisse d'énergie et une perte de puissance avec le temps et l'utilisation. La perte d'énergie ou la réduction de la puissance au fil du temps n'est pas couverte au-delà des conditions et limites de la présente garantie, comme l'énonce le paragraphe ci-dessus. L'entreposage et l'entretien adéquats de votre véhicule Lucid maximiseront la durée de vie et la capacité de la batterie. Le non-respect des directives et des procédures de recharge recommandées, comme elles sont décrites dans le manuel du propriétaire Lucid, ne sera pas couvert par les conditions de cette garantie limitée. Veuillez consulter le manuel du propriétaire pour obtenir de plus amples renseignements.

Veuillez noter que l'affichage de l'autonomie du véhicule sont des estimations fondées sur les conditions et les habitudes de conduite, y compris d'autres facteurs indépendants de la capacité de la batterie du véhicule. La méthode de mesure utilisée pour déterminer la capacité de la batterie demeure à l'entière discrétion des représentants formés et autorisés de Lucid.

S'il est déterminé que votre batterie nécessite une réparation au titre de la garantie, Lucid réparera, remplacera ou réglera la pièce avec une pièce neuve, remise à neuf ou réusinée, à la discrétion de Lucid. Toutefois, Lucid s'assurera que la capacité de la batterie sera égale ou supérieure à la capacité de la batterie d'origine pendant la période de réclamation au titre de la garantie.

Garantie limitée sur la peinture et la carrosserie

La garantie limitée sur la peinture et la carrosserie de Lucid couvre les défauts de fabrication de la peinture ou de la carrosserie de votre véhicule pendant quatre ans à compter de la date de début de la garantie (cette garantie ne prévoit aucune limite de kilométrage). Les dommages accidentels causés par des retouches à la peinture ou des réparations à la carrosserie effectuées par un centre de réparation de carrosserie qui n'a pas été approuvé par Lucid ne sont pas couverts.

Garantie limitée contre la perforation due à la corrosion

La garantie limitée de Lucid contre la perforation due à la corrosion couvre la perforation des panneaux de carrosserie de l'intérieur à l'extérieur du panneau résultant d'un défaut



de matériau ou de fabrication pendant 10 ans (cette garantie ne prévoit aucune limite de kilométrage), sauf dans les cas suivants :

- De la corrosion de surface causée par des égratignures, des éclats de pierre ou des retombées environnementales comme des fientes d'oiseaux ou de la pluie d'acide.
- L'application de revêtements tiers non approuvés par Lucid qui ont un effet nuisible sur la surface peinte d'origine ou sous les panneaux de carrosserie.
- De la corrosion causée par un accident, un abus, une négligence, un entretien ou un fonctionnement inadéquat du véhicule, l'installation d'un accessoire non approuvé, l'exposition à des produits chimiques ou à des contaminants environnementaux, des dommages résultant d'un acte de la nature, d'un incendie ou d'un entreposage inadéquat.
- Des dommages causés par un manque d'entretien, un entretien inadéquat, l'utilisation de pièces autres que celles d'origine, des pièces ou des liquides non approuvés ou par des réparations de carrosserie inappropriées.
- Des réparations qui n'ont pas été effectuées par un centre de service Lucid ou un atelier de carrosserie approuvé par Lucid.

Garantie limitée du système de retenue supplémentaire (SRS)

La garantie limitée du système de retenue supplémentaire couvre les défauts des ceintures de sécurité ou des coussins gonflables dus à un défaut de matériau ou de fabrication pendant 5 ans ou 100 000 km (60 000 mi), selon la première éventualité.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée?

Usure des pièces

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid ne couvre pas les pièces dont la défaillance est due à une usure normale ou à des éléments qui doivent être remplacés ou ajustés périodiquement pendant les réparations et l'entretien de routine, y compris les éclats de peinture et de verre, les piles de la télécommande de clé, la décoloration, les déchirures, les perforations, les plis, les creux du garnissage ou autres articles similaires.

Le terme « usure normale » décrit le processus normal par lequel les composants atteignent la limite d'utilisation par un emploi normal. La durée de vie utile d'une pièce usée dépend du type d'utilisation du véhicule et du style de conduite individuel. Par conséquent, tout composant qui a été réparé, remplacé ou corrigé une seule fois en vertu de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid n'est plus couvert, à moins que la défaillance ne soit due à un défaut de fabrication.

Les articles sujets à l'usure normale comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :

- Disques et plaquettes de frein
- Balais d'essuie-glace
- Housses de siège et de dossier



- Rembourrage et garnissage
- Volant
- Revêtements de sol

Les pièces d'entretien comprennent ce qui suit, sans s'y limiter :

- Filtres
- Lubrifiants
- Articles remplacés lors de l'entretien périodique

Ajustements requis après le premier entretien comprenant ce qui suit, sans s'y limiter :

- Ajustement des portes et des capots
- Réglage des phares
- Réglage de la géométrie
- Équilibrage des roues

Pneumatiques

Les pneus d'origine installés en usine sont couverts contre les défauts de fabrication par le fabricant, qui vous offre une garantie distincte selon ses propres conditions. Les réclamations concernant cette dernière garantie doivent être faites directement auprès du fabricant de pneus. La garantie limitée de véhicule neuf Lucid ne couvre pas les pneus.

Modifications en matière de performance

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid ne couvre pas la réparation, le remplacement ou le réglage des pièces dont la défaillance ou le défaut est entièrement ou partiellement attribuable à des modifications liées à la performance.

Mesures de performance

Les mesures de performance annoncées par Lucid ou d'autres organismes d'essai ne sont pas couvertes par la garantie limitée de véhicule neuf Lucid, car de nombreuses variables peuvent avoir une incidence sur les performances du véhicule, notamment l'âge et l'utilisation du véhicule, la température ambiante et l'état de charge de la batterie. Veuillez consulter le manuel du propriétaire pour obtenir de plus amples renseignements.

Retrait d'équipement ou d'accessoires non standard

Le temps de main-d'œuvre supplémentaire pour la dépose d'équipement non standard, y compris, mais sans s'y limiter, les pièces et accessoires du marché secondaire et les accessoires vendus par Lucid, ne sont pas couverts en vertu de la garantie limitée de véhicule neuf Lucid.



Utilisation sur piste et compétition

L'utilisation du véhicule sur piste et dans les compétitions n'est pas couverte par la garantie limitée de véhicule neuf Lucid.

Bruits et vibrations normaux

Tous les dispositifs mécaniques produisent un certain niveau de bruit ou de vibrations qui peut varier d'un véhicule à l'autre. Un léger bruit de vent, un bruit de composant ou des vibrations qui n'affectent pas les performances du véhicule sont considérés comme normaux et ne sont pas couverts par la garantie limitée de véhicule neuf Lucid.

Utilisation à des fins commerciales, comme service de taxi ou de partage de parcours

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid ne couvre pas les véhicules Lucid utilisés pour fournir des services de taxi ou de partage de parcours.

Radiation de produits d'assurance

Un véhicule Lucid n'est pas couvert par la garantie limitée de véhicule neuf Lucid si le véhicule a été endommagé dans une telle mesure qu'un assureur, une institution financière ou une société de location détermine que le véhicule Lucid est une « perte totale », une « radiation » ou tout autre concept équivalent. Cela comprend, sans s'y limiter, les véhicules marqués comme étant destinés à la « récupération », aux « rebuts », au « démantelage » ou autre état similaire.

Autres dommages

Les dommages causés par un des éléments ou une des actions ci-dessous ne sont pas couverts par la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid :

- Accidents, collisions ou objets qui frappent le véhicule
- Vol, vandalisme ou émeute
- Dommages au véhicule causés par des incidents externes
- Produits chimiques appliqués par le client ou déversements accidentels, y compris un écran solaire ou un fixatif
- Conduite dans une étendue d'eau suffisamment profonde permettant à de l'eau de s'infiltrer dans un composant, par exemple le groupe propulseur
- Installation de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine de Lucid
- Immersion/inondation de la batterie haute tension
- Utilisation abusive ou mauvaise utilisation du véhicule et/ou du bloc-piles haute tension, comme une conduite sur des trottoirs, une surcharge, une course ou une utilisation sur piste
- Accès et modifications non autorisés des logiciels ou des données du véhicule par l'utilisation de programmes non fournis par Lucid, de logiciels malveillants, d'erreurs de programmation ou d'interruption électronique ou autre procédé du genre.
- Entrée d'eau dans le véhicule causée par une fenêtre ou une porte ouverte



- Dépassement des limites de charge spécifiées sur l'étiquette de certification
- Manquement à l'observation et à la résolution des avertissements et des indications du véhicule concernant les problèmes de batterie dans un délai raisonnable
- Mises à jour logicielles non appliquées dans un délai raisonnable (généralement 30 jours)
- Utilisation d'appareils ou de méthodes de charge incompatibles
- Modifications apportées au véhicule, à la batterie haute tension, au système haute tension ou au câblage connexe
- Exposition à des sources de chaleur directe ou intense en dehors de l'utilisation normale
- Ensemble de batterie haute tension demeurant à l'état de déchargement complet ou pratiquement nul pendant plus de 14 jours
- Réparations effectuées par des installations et du personnel non autorisées par Lucid, y compris les réparations qui auraient autrement été couvertes par la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid
- Entreposage inadéquat du véhicule entraînant des dommages à la batterie haute tension

Qu'est-ce qui peut mener à l'annulation de la garantie?

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid sera annulée, et aucune garantie ne sera fournie dans les cas suivants :

- Instructions et recommandations particulières non respectées concernant l'utilisation et le fonctionnement de votre véhicule, comme indiqué dans le Guide du propriétaire.
- Mises à jour logicielles non appliquées dans les 30 jours suivant l'avis d'une mise à jour disponible.
- Manquement à se conformer à un avis de rappel.
- Modifications apportées au NIV, à l'odomètre ou à tout autre système connexe de façon à ce qu'il soit difficile de déterminer le NIV ou le kilométrage réel.
- Véhicule vendu, désigné, étiqueté ou démarqué comme étant démantelé, endommagé par le feu, endommagé par une inondation, destiné aux rebuts, reconstruit, reconditionné, reconstruit, irréparable ou perte totale, y compris la détermination par un assureur de la perte totale du véhicule.

Que faire si vous avez besoin d'une assistance routière?

Pour obtenir de l'assistance routière lorsque votre véhicule Lucid ne fonctionne pas, composez le 1 888 995-8243. L'Assistance routière est un service supplémentaire offert par Lucid pendant quatre ans ou 50 000 mi (80 000 km), selon la première éventualité. Il s'agit d'un service distinct qui n'est pas offert dans le cadre de la garantie limitée de véhicule neuf. Veuillez consulter le manuel du propriétaire pour obtenir tous les détails sur la portée de ce service.



Quelle est la période de couverture?

La couverture de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid commence à la date à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur ou au premier bailleur d'entreprise ou de commerce de détail ou à la date à laquelle le véhicule est mis en service pour la première fois (dans le cas d'un véhicule de démonstration), selon la première éventualité, et se termine à la période indiquée dans la section Couverture de la garantie de véhicule neuf de ce guide.

Quels sont vos recours?

La garantie limitée de véhicule neuf Lucid couvre la rectification des défauts déclarés couverts par la présente garantie au moyen d'une réparation, d'un remplacement ou d'un réglage de pièces ou de composants défectueux, comme déterminé par Lucid, à sa discrétion. Si un défaut peut être correctement éliminé par une réparation et qu'il s'agit de la mesure la plus économique à prendre, le représentant du service technique de Lucid effectuera la réparation. Lucid peut déterminer à sa seule discrétion que certaines pièces ou composants doivent être remplacées plutôt que réparées.

Pour les pièces de rechange Lucid d'origine installées pendant une réparation dans le cadre de la garantie, la garantie prend fin à l'expiration de la période de garantie pour ce système couvert.

En ce qui concerne un défaut de matériaux ou de main-d'œuvre signalés pour toute pièce fabriquée ou fournie par Lucid, mais non corrigé pendant la période de garantie, la garantie Lucid pour ce défaut signalé se poursuivra jusqu'à ce que le défaut signalé soit résolu. La présente protection prendra fin dans les circonstances suivantes :

- Lorsque le représentant Lucid confirme que le défaut a été éliminé
- Lorsque le représentant Lucid confirme qu'il n'y a pas de défaillance
- Trente jours après avoir été avisé par écrit que les pièces de rechange Lucid d'origine nécessaires à l'exécution de la réparation sont en stock chez le représentant du service technique de Lucid.

Limitations de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, toutes les garanties de la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid sont assujetties aux limitations et aux clauses de non-responsabilité suivantes :

LES GARANTIES CONTENUES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DE VÉHICULE NEUF LUCID SONT LES SEULES GARANTIES EXPRESSES APPLICABLES À VOTRE VÉHICULE. LUCID N'ASSUME NI N'AUTORISE QUICONQUE À ASSUMER EN SON NOM TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ EN RELATION AVEC VOTRE VÉHICULE OU CES GARANTIES. PERSONNE NE PEUT MODIFIER TOUTE PARTIE DE CES GARANTIES OU Y DÉROGER.



Comme condition préalable à ces garanties, vous êtes tenu d'utiliser, d'entretenir et de prendre soin de votre véhicule comme indiqué dans votre manuel du propriétaire. Lucid vous recommande de conserver des copies de tous les dossiers et reçus d'entretien pour examen par Lucid.

Toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage quelconque est limitée, dans toute la mesure permise par la loi applicable, à la période couverte par les présentes garanties écrites, ou à la période prévue par la loi applicable, la période la plus courte étant retenue.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Lucid décline toute garantie implicite quant à l'utilisation du véhicule à des fins professionnelles ou commerciales. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, Lucid décline la garantie implicite d'adéquation à un usage particulier si votre véhicule est utilisé pour la course, et ce, même si le véhicule est équipé à cet effet.

Les garanties contenues dans la présente garantie limitée de véhicule neuf Lucid et toutes les questions concernant leur application et leur interprétation sont régies par la loi de la juridiction dans laquelle vous avez effectué l'achat de votre véhicule Lucid. Certaines juridictions n'autorisent pas Lucid à limiter la durée d'une garantie implicite ou à exclure ou limiter les dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations et exclusions décrites ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Lucid se réserve le droit d'apporter des modifications ou des ajouts aux garanties des véhicules qu'elle construit ou commercialise en tout temps, sans être tenue d'apporter les mêmes modifications ou ajouts ou des modifications similaires aux garanties des véhicules construits ou commercialisés antérieurement.

Lucid se réserve également le droit de fournir des réparations après garantie, de procéder à des rappels ou de prolonger la période de couverture de la garantie pour certains véhicules ou parcs de véhicules, à la seule discrétion de Lucid. Le fait que Lucid ait fourni de telles mesures pour un véhicule ou un parc de véhicules particulier n'oblige en rien Lucid à fournir des mesures similaires aux autres propriétaires de véhicules similaires.

Règlement des différends

Nous prenons la satisfaction de nos clients au sérieux. Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous n'êtes pas satisfait du service que vous recevez, suivez ces étapes :

1. Communiquez avec votre représentant de service Lucid dans votre centre de services local
2. Si votre question ou préoccupation n'est toujours pas résolue, communiquez avec le directeur des ventes, le directeur du service ou le directeur de l'assistance à la clientèle au 1 888 99-LUCID (1 888 995-8243).



Que faire en cas de différend (États-Unis seulement)

La satisfaction de la clientèle est très importante pour Lucid. Si vous avez des préoccupations non résolues après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus, les propriétaires américains peuvent être admissibles à utiliser BBB AUTO LINE, un programme de règlement des différends hors tribunal administré par BBB National Programs.

BBB AUTO LINE, administré par BBB National Programs
1676 International Drive, Suite 550
McLean, Virginia 22102
1 800 955-5100 ou BBBAUTOLINE.org

Ce service vous est offert sans frais et fait partie des efforts de Lucid pour vous fournir les services d'une tierce partie impartiale pour résoudre équitablement vos préoccupations. BBB AUTO LINE offre des services de médiation et d'arbitrage non exécutoire pour les différends impliquant des véhicules Lucid qui présentent une non-conformité, un défaut ou une inexécution présumée de la garantie, selon les lois étatiques ou fédérales.

Vous devez présenter le défaut allégué à Lucid ou à un concessionnaire Lucid autorisé pendant la période d'admissibilité déterminée par la loi de votre État.

IMPORTANT : VOUS DEVEZ UTILISER LE PROGRAMME BBB AUTO LINE AVANT DE DEMANDER UN REMBOURSEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN RECOURS JUDICIAIRE EN VERTU DE LA LOI MAGNUSON-MOSS WARRANTY ACT (« LA LOI »). TOUTEFOIS, SI VOUS CHOISISSEZ D'OBTENIR DES RECOURS QUI NE SONT PAS CRÉÉS EN VERTU DE CETTE LOI, VOUS N'ÊTES PAS TENU D'UTILISER LE PROGRAMME BBB AUTO LINE, BIEN QUE CETTE OPTION VOUS SOIT TOUJOURS OFFERTE. DE PLUS, VOUS DEVEZ UTILISER LE PROGRAMME BBB AUTO LINE SI VOUS DEVEZ LE FAIRE AVANT DE DEMANDER DES SOLUTIONS EN VERTU DE LA « LOI ANTICITRON » DE VOTRE ÉTAT, SI VOTRE ÉTAT VOUS LE DEMANDE. VEUILLEZ CONSULTER LE PROGRAMME BBB AUTO LINE POUR CONNAÎTRE LES LIMITES D'ADMISSIBILITÉ ET DE TEMPS DANS VOTRE ÉTAT.

Veillez consulter les lois de votre État pour obtenir des conseils sur la législation de votre État en matière de citrons. Toutefois, si la loi de votre État le permet, et si vous choisissez d'obtenir des recours qui ne sont pas prévus par la Loi, vous n'êtes pas tenu d'utiliser le Programme BBB AUTO LINE, bien que cette option vous soit toujours offerte.

REMARQUE : Si la loi de votre État exige un avis écrit au fabricant, veuillez écrire à :

Lucid Customer Care Center
7373 Gateway Boulevard
Newark, CA 94560

Pour lancer le processus de résolution des différends (arbitrage), vous n'avez qu'à appeler le programme BBB AUTO LINE au 1 800 955-5100 ou à consulter le site BBBAUTOLINE.org afin de soumettre une demande en ligne. Vous recevrez le formulaire Customer Claim Form ainsi que des renseignements décrivant le fonctionnement du programme BBB AUTO LINE. Des limites relatives à l'âge et au kilométrage de votre véhicule ainsi que d'autres limites peuvent s'appliquer. Si vous souhaitez utiliser le programme BBB AUTO LINE et que vous êtes admissible à y participer, vous devrez fournir les renseignements suivants :



- Votre nom et votre adresse;
- Le numéro d'identification du véhicule;
- La marque, le modèle et l'année de votre véhicule;
- Une description de vos préoccupations concernant le véhicule.

Le programme BBB AUTO LINE peut également vous demander d'autres renseignements pour vous aider à résoudre vos problèmes, comme le prix d'achat du véhicule, le kilométrage au moment de l'achat, le kilométrage actuel et des copies des bons de réparation. À la réception de votre formulaire de demande dûment rempli, le programme BBB AUTO LINE facilitera un processus de médiation volontaire afin de trouver une résolution mutuelle possible. Si une résolution mutuelle n'est pas possible, la question sera résolue par un arbitrage non exécutoire. Une décision est habituellement rendue dans les 40 jours. Le programme BBB AUTO LINE vous fournira une copie de la décision de l'arbitre et, si vous acceptez sa décision, toutes les parties devront s'y conformer dans les délais fixés par l'arbitre (date d'exécution). Environ deux semaines après la « date d'exécution », le programme BBB AUTO LINE communiquera avec le consommateur afin de vérifier que la décision de l'arbitre a été prise.

Les décisions du programme BBB AUTO LINE ne comprennent pas les honoraires d'avocat, les amendes administratives, les dommages-intérêts punitifs, les dommages multiples ou les dommages-intérêts consécutifs autres que les dommages accessoires auxquels vous pourriez avoir droit en vertu de la loi. Si vous refusez la décision de l'arbitre, vous pouvez exercer d'autres recours juridiques en vertu des lois fédérales ou étatiques, et l'entreprise n'est pas tenue de respecter une quelconque partie de la décision. Selon la loi fédérale ou étatique, la décision peut être présentée ou non comme preuve par le consommateur ou l'entreprise dans toute poursuite judiciaire civile liée à toute question résolue lors de votre audience d'arbitrage, et la participation du programme BBB AUTO LINE dans ce cas se terminera aussi.

Que faire en cas de différend (Canada seulement)

La satisfaction de la clientèle est très importante pour Lucid. Si vous avez des préoccupations qui concernent la garantie et qu'elles restent non résolues après avoir suivi la procédure décrite ci-dessus, les propriétaires canadiens peuvent être admissibles au Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada (CAMVAP), qui est un programme neutre de règlement des différends hors tribunal. Pour obtenir davantage de renseignements à propos du CAMVAP, cliquez ici :

Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada

Suite 502, 55 Commerce Valley Dr. W., Thornhill, ON L3T 7V9

<https://www.camvap.ca/>

Le CAMVAP offre des services d'arbitrage non exécutoire pour les différends impliquant des véhicules Lucid qui présentent une non-conformité, un défaut ou une inexécution présumée de la garantie, selon les lois provinciales ou fédérales. Ce service vous est offert



sans frais et fait partie des efforts de Lucid pour vous fournir les services d'une tierce partie impartiale pour résoudre équitablement vos préoccupations.

Pour commencer le processus d'arbitrage, il suffit de téléphoner au numéro sans frais du CAMVAP au 1 800 207-0685. Le CAMVAP vous mettra en contact avec l'administrateur provincial approprié en fonction de l'indicatif régional à partir duquel vous appelez.

Le processus de résolution des différends par le biais du CAMVAP s'étend sur environ 70 à 90 jours civils. Afin d'assurer une résolution rapide et équitable des différends qui évitent les coûts d'une procédure judiciaire, la décision du CAMVAP est finale et vous lie Lucid et vous. Les décisions du CAMVAP ne comprennent pas les honoraires d'avocat, les amendes administratives, les dommages-intérêts punitifs, les dommages multiples ou les dommages-intérêts consécutifs autres que les dommages accessoires auxquels une partie peut avoir droit en vertu de la loi.